

178161 - Le statut du mariage de la femme athée qui se convertit à l'islam avant de s'apostasier pour adopter la religion des gens du Livre.

question

Est il permis au musulman d'épouser une femme qui était au début musulmane avant de se convertir au christianisme? Par exemple, si elle était initialement athée puis s'est convertit à l'islam puis quelques semaines plus tard elle met l'islam en doute et se demande si elle est vraiment musulmane puis quitte l'islam en faveur du christianisme unitarien (celui des monothéistes opposés aux autres chrétiens adeptes de la Trinité..Est il permis à un musulman de l'épouser en tant qu'adepte d'une religion révélée?

la réponse favorite

Louanges à Allah

Premièrement, il est permis d'épouser les femmes issues des gens du Livre en vertu de la parole du Très haut: **«Vous sont permises) les femmes vertueuses d'entre les croyantes, et les femmes vertueuses d'entre les gens qui ont reçu le Livre avant vous, si vous leur donnez leur dots, avec contrat de mariage, non en débauchés ni en preneurs d'amantes»** (Coran,5:5).

Ibn Qudamah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **«Dieu merci, il n' y a pas de divergence au sein des ulémas à propos de la permission d'épouser les femmes issues des gens du Livre. Cet avis a été rapporté d'Omar, d'Outhmane, de Talhat, d'Houdhayfah, de Salman, de Djabir et d'autres. Ibn al-Moudir dit: il n'est pas exact de dire que l'un quelconque parmi les anciens l'a interdit.»** Extrait d'al-Moughni (7/500).

Deuxièmement, quand une femme se convertit à l'islam puis s'apostasie pour embrasser soit le judaïsme soit le christianisme, il faut lui demander de se repentir et de retourner à la religion musulmane. Si elle l'accepte, Dieu merci. Autrement, elle reste une apostate régie par les dispositions portant sur cet état, à l'avis unanime des ulémas (puisse Allah lui accorder sa miséricorde). Voir la réponse donnée à la question n° [14231](#).

Cela dit, il convient de donner des conseils à cette femme, de la débarrasser de toute ambiguïté si ambiguïté il y a. C'est une tâche à confier à des ulémas spécialisés. Si la femme persiste dans son attitude, il n'est pas permis à un musulman de l'épouser car le mariage établi avec une femme apostasiée est unanimement jugé caduc.

Quand un être humain reconnaît l'unicité de Dieu, il devient facile de le convaincre à accepter l'islam. En effet, la prophétie de notre prophète (bénédiction et salut soient sur lui) est attestée par des dizaines d'arguments. Les soupçons suscités par les ennemis de l'islam à propos de la prophétie ou autour des dispositions de la charia ont reçu à travers les siècles des réponses de nature à convaincre toute personne raisonnable. Il est vrai toutefois qu'on est parfois confronté à une ambiguïté sans trouver quelqu'un pour l'élucider, ce qui peut en faire une cause de déviance. Voilà pourquoi nous insistons sur la nécessité pour des ulémas de s'asseoir avec cette femme dans l'espoir qu'Allah guidera son cœur et lui inspirera le bon choix et la sauve de l'enfer. Allah le sait mieux.